

Réévangéliser par l'humanitaire ? ONG chrétiennes et génocide des Tutsi rwandais en 1994

MATHILDE BRIS

Résumé

À la suite du génocide des Tutsi rwandais (1994), nombreuses sont les ONG à intervenir sur le terrain. Parmi celles-ci, les deux ONG chrétiennes de Caritas Internationalis et du Conseil œcuménique des Églises s'engagent activement. Cet article cherche à démontrer que les deux ONG étudiées, en raison de leur philosophie chrétienne, ont sur le terrain une manière d'agir semblable, qui diffère des ONG non confessionnelles.

Mots-clés : Génocide – Rwanda – Réfugiés – ONG chrétiennes – Action humanitaire.

Abstract

An Opportunity of Reevangelization?

Christian NGOs and Genocide of Rwandan Tutsi in 1994

Following the 1994 Tutsi genocide in Rwanda (1994), many are the NGOs to take action in the field. Amongst these, the two Christian NGOs of Caritas Internationalis and the World Council of Churches, actively commit themselves. This article aims to demonstrate that the two NGOs under study, due to their Christian philosophy, have in the field a similar way of acting, which is different from the non-confessional NGOs.

Keywords: *Genocide – Rwanda – Refugees – Christian NGOs – Humanitarian Action.*

Un million de victimes et près de deux millions de réfugiés, sur une population de sept millions d'habitants en avril 1994¹. C'est le lourd bilan du génocide des Tutsi rwandais, qui a duré trois mois, entre le 6 avril et le

¹ Le présent article est le prolongement du mémoire « Les Églises catholiques et protestantes d'Occident confrontées au génocide des Tutsi rwandais de 1994 – Vers une réévangélisation du Rwanda », rédigé dans le cadre d'un Master 2 sous la direction du professeur Alya Aglan, et soutenu en juin 2016 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

17 juillet 1994 et s'est traduit par un exode massif de la population dans les pays voisins, entraînant une crise des réfugiés sans précédent dans la région de l'Afrique des Grands Lacs². Devant cette catastrophe humanitaire, des centaines d'ONG et d'organisations internationales se sont rendues sur place, au Rwanda et dans les camps de réfugiés³ du Burundi, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Zaïre, afin de répondre à l'urgence humanitaire. La réponse humanitaire compte deux phases distinctes : la phase d'urgence, d'avril à octobre 1994, puis une phase de réhabilitation⁴ qui se poursuit jusqu'en 1999. On s'intéressera ici à l'action des ONG chrétiennes lors de la phase d'urgence et au début de la phase de réhabilitation, soit entre avril 1994 et avril 1995.

Les deux principales ONG chrétiennes engagées dans la région des Grands Lacs à la suite du génocide des Tutsi rwandais sont Caritas Internationalis⁵ (CI) pour l'Église catholique, et le Conseil Œcuménique des Églises⁶ (COE) pour les Églises protestantes. Ces deux ONG font intervenir leur réseau – les Caritas nationales et diocésaines pour Caritas Internationalis ; les Églises-membres pour le COE – afin de répondre au mieux à l'urgence au Rwanda et dans les camps de réfugiés des pays voisins. Concernant leur philosophie d'action, ces deux ONG agissent

² Gérard Prunier, *Rwanda, 1959-1996 : histoire d'un génocide*, Paris, Éditions Dagorno, 1997, p. 316-317.

³ André Guichaoua, *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Éditions Karthala, 2004, p. 132-133. Ce passage concerne les réfugiés et déplacés en raison du génocide et de la guerre civile au Rwanda.

⁴ Dans le contexte rwandais, le terme de « réhabilitation » désigne non seulement la reconstruction d'un pays en ruine, mais aussi la reconstruction des esprits et des personnes, et pour le COE et Caritas Internationalis, la reconstruction des Églises rwandaises.

⁵ Caritas Internationalis (CI) est une confédération internationale d'organisations catholiques à but caritatif, créée en 1951.

⁶ Le Conseil Œcuménique des Églises (COE) est une ONG à intérêt social et à caractère confessionnel. Fondé en 1948, il compte des membres de presque toutes les traditions chrétiennes, et notamment protestantes, orthodoxes et anglicanes. L'Église catholique y possède le statut d'observatrice.

d'une manière qui les démarque des autres ONG. En effet, elles accordent une attention particulière aux soins donnés aux personnes vulnérables, qu'elles soient indistinctement victimes ou bourreaux, ainsi qu'à l'action pastorale.

Afin d'étudier le mode d'action de ces deux ONG, il s'agit d'abord de souligner leur ancrage local, avant d'analyser les initiatives en faveur des personnes vulnérables, et d'aborder la question de la réévangélisation.

Des réseaux fortement ancrés localement

Le COE tout comme Caritas Internationalis disposent d'un réseau ayant une forte implantation locale. Sur le terrain, la grande force du réseau CI réside dans les Caritas diocésaines et paroissiales (Caritas Bukavu et Caritas Goma au Zaïre par exemple), qui furent les premières à intervenir dans la région des Grands Lacs⁷. En effet, la philosophie de Caritas est basée sur la responsabilité première des Caritas diocésaines et paroissiales sur le terrain : CI souhaite agir à travers ces Caritas sans se substituer à elles. C'est pour cela qu'elle n'a envoyé que quatre-vingt expatriés sur le terrain, venus renforcer les Caritas diocésaines, le reste du personnel étant constitué d'autochtones. Le fait que la majorité du personnel soit locale aide l'ONG à gagner la confiance de la population réfugiée. Au Rwanda, certaines Caritas diocésaines, comme Caritas Gikongoro, ont résisté tout le long de la guerre, servant de point d'appui pour la distribution de l'aide⁸.

⁷ Pour plus de précisions sur la crise de l'Afrique des Grands Lacs, se référer à l'ouvrage de Filip Reyntjens, *La grande guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale, 1996-2006*, Paris, Les Belles lettres, 2012, 367 p.

⁸ Archives du Secours Catholique (ASC), Paris, Carton 10597, Dossier Rwanda CI, Caritas d'Europe, Caritas Rwanda, Rapport d'évaluation des mécanismes de

De la même manière, le programme CWA – R⁹ du COE et de la FLM (Fédération luthérienne mondiale) travaille en étroite collaboration avec les églises et communautés autochtones. En effet, les équipes ACIST¹⁰ ont pour objectif de soutenir les initiatives locales, afin d'aider les communautés rwandaises à se reconstruire. Pour CWA – R, les actions entreprises par les communautés africaines sont la clé d'une situation durable¹¹. Le travail est donc envisagé en fonction des structures existantes et des projets déjà entrepris. Le COE compte aussi de nombreux salariés locaux. Par exemple, les équipes ACIST sont systématiquement composées de quatre personnes – deux Rwandais ou Zaïrois et deux expatriés – et ce afin d'instaurer plus aisément une relation de confiance avec les personnes aidées. En outre, la plupart des Églises protestantes de l'Afrique des Grands Lacs étant membres du COE, ce réseau dispose d'une forte implantation sur le terrain et connaît ainsi précisément les besoins sur place, ce qui lui permet d'y répondre au mieux.

Ainsi, CI et le COE recrutent toutes deux une majorité de personnel autochtone, ce qui leur permet de limiter l'envoi de personnel expatrié, au contraire des autres ONG humanitaires. Ces deux ONG se rejoignent quant à l'idée que les réfugiés ne sont pas que des personnes dépendantes, même s'ils sont tributaires de l'aide internationale pour la nourriture et les soins médicaux. Au sein des camps de réfugiés, se trouvent des milliers de compétences ; pour le COE et CI, aider les réfugiés, c'était également leur redonner la force de mettre en œuvre leurs

coordination du réseau Caritas Internationalis dans le cadre de la crise rwandaise d'avril 1994 à juillet 1995, 15 juin 1995.

⁹ CWA – R ou *Church World Action Rwanda* est un programme créé en 1994 par le COE et la FLM afin de répondre à la crise rwandaise.

¹⁰ Le programme *African Community Initiatives Support Teams* (ACIST) est coordonné par la CWA – R. Ce programme a pour objectif d'aider les communautés locales à se reconstruire par le biais d'un processus participatif.

¹¹ Archives du Conseil Œcuménique des Églises (ACOE), Genève, Classeur Rwanda I, Dossier ACIST, *What is ACIST ?*, 1994.

compétences¹². Bien souvent, leur sont confiées des tâches de distribution de nourriture, de soins médicaux (pour les médecins et infirmières), de cuisine, d'enseignement, de conduite, etc¹³. Ces salariés rwandais, dont la plupart vivent dans les camps de réfugiés ou de déplacés, obtiennent une prime pour leur travail, ce qui leur permet de subvenir aux besoins de leur famille¹⁴.

En définitive, si CI et le COE accordent une grande importance à leurs partenaires locaux, c'est parce qu'elles estiment que les ONG et églises – déjà présentes sur le terrain avant l'arrivée des ONG internationales – sont engagées sur le long terme dans la réhabilitation et le développement. En effet, une fois les ONG occidentales et les organismes de l'ONU rentrés chez eux, c'est aux ONG et églises locales que revient la responsabilité de poursuivre cette action de réhabilitation¹⁵. Pour cela, il est vital qu'elles soient autonomes et à l'origine des projets, et ce dès le début de la phase d'urgence.

¹² ASC, Carton 10594, Dossier Rwanda R. Ext., Johan Ketelers (Caritas Belgique), de retour du Zaïre : « Les réfugiés ne sont pas que des bouches à nourrir et des bras à piquer ! », 5 septembre 1994.

¹³ ASC, Carton 10598, Dossier Zaïre – Bukavu. 1994-1995, La Prise en charge des enfants non-accompagnés rwandais par la Caritas Internationalis Bukavu, Rapport d'activités, mai 1995.

¹⁴ *Id.*

¹⁵ ASC, Carton 10593, Dossier Rwanda, Caritas d'Europe, CCR – CI, Fax d'Abba Stefanos Tedia à l'attention de M. Meier, M. Evrard et Miss Esther, 31 mai 1994.

Prendre soin des victimes et des bourreaux au nom de la dignité humaine

Bien qu'étant des ONG confessionnelles chrétiennes, CI et le COE interviennent envers toutes personnes, indépendamment de leur religion. Néanmoins, elles ont une cible privilégiée : les personnes vulnérables, qu'elles fassent partie des victimes ou des génocidaires. En effet, CI ainsi que les équipes ACIST visent les personnes marginalisées dans les camps de réfugiés ou non inscrites dans les registres du HCR¹⁶ (Haut-Commissariat aux Réfugiés) car restées dans les villes de Goma et de Bukavu, et qui sont donc exclues des grandes distributions. CI s'occupe également de 60 000 Zaïrois affectés par la présence d'un grand nombre de réfugiés¹⁷. De même, dans le diocèse de Ngozi au nord du Burundi, CWA – R a un programme similaire, pour les déplacés burundais cachés dans les collines et donc non pris en charge par le HCR¹⁸. Si CI et le COE n'ont pas pour vocation de satisfaire aux besoins alimentaires de l'ensemble des réfugiés, c'est parce qu'elles considèrent qu'il en est du ressort de l'ONU¹⁹. Ces deux ONG souhaitent, comme à leur habitude, limiter leur action à l'assistance aux personnes vulnérables²⁰. Sont considérées comme « personnes vulnérables » les femmes (principalement les veuves et les femmes enceintes ou allaitantes), les enfants (notamment

¹⁶ Le HCR ne prend en charge que les personnes enregistrées dans les camps de réfugiés.

¹⁷ ASC, Carton 10593, Dossier Rwanda Caritas d'Europe CCR – CI, Caritas – *The Rwanda Crisis, 6th April – 6th October*.

¹⁸ ACOE, Carton Rwanda Crisis 1994-1995 : Humanitarian Assistance / Communications, Dossier CRET, CWA – Burundi, Projet CRET 4 – CNEB, février 1995.

¹⁹ Sur le rôle de l'ONU dans le génocide des Tutsi rwandais, on peut consulter l'ouvrage d'Agathe Plauchut, *L'ONU face au génocide rwandais. Le silence des machettes*, Paris, L'Harmattan, p. 35-36.

²⁰ ASC, Carton 10597, Dossier Rwanda Mission + Rapports, Rapport de mission au Burundi de R. du Vigneaux, 22 juin 1994.

les orphelins et les enfants non-accompagnés), les personnes âgées et/ou handicapées, ainsi que les personnes malnutries. Toujours concernant les camps de réfugiés, la principale responsabilité de CI réside dans les camps d'Enfants Non Accompagnés (ENA), qu'elle a établis au Zaïre à la demande du HCR et de l'Unicef. Ces camps à Bukavu et à Goma accueillent des enfants orphelins, abandonnés ou perdus. Ces enfants, regroupés par 500 dans des petits camps, sont encadrés en permanence par des adultes qui mettent en place pour eux un programme d'activités. Parallèlement à la prise en charge des ENA, CI recherche leur famille ou une famille d'accueil si l'enfant est orphelin²¹. Néanmoins, les victimes du génocide et de la guerre civile ne sont pas les seules personnes aidées par CI puisque cette dernière prend également en charge les militaires génocidaires.

À Bukavu, CI se voit confier la responsabilité du camp de Panzi, regroupant les militaires des Forces Armées Rwandaises (FAR) et les milices *Interahamwe*, ainsi que leur famille. Au 24 août 1994, ce camp compte 11 000 personnes. 20 % de ces militaires sont blessés. Les hommes regroupés dans ce camp ont pour la plupart commis des crimes pendant le génocide ; de ce fait, aucune organisation humanitaire ne souhaite les prendre en charge, et le HCR refuse de leur distribuer de la nourriture tant qu'ils sont vêtus de l'uniforme militaire. CI a donc décidé, indépendamment de la décision du HCR, de gérer ce camp de réfugiés et d'y distribuer de la nourriture²². Afin de subvenir aux besoins alimentaires de ces réfugiés, CI ne peut compter ni sur l'aide du HCR, ni sur celle du PAM (Programme Alimentaire Mondial) et doit donc utiliser son propre réseau pour acheter, acheminer et distribuer la nourriture. En outre, parmi ces militaires rwandais se trouvent neuf cent garçons âgés de huit à seize

²¹ ASC, Carton 10598, Dossier Zaïre – Bukavu, 1994-1995, Livret : La prise en charge des enfants non-accompagnés par la Caritas Internationalis Bukavu, mai 1995.

²² ASC, Carton 10598, Dossier Zaïre – Bukavu, 1994-1995, Caritas Archidiocèse de Bukavu, Caritas Info n° 4, décembre 1994.

ans. Ces enfants, surnommés « craps » (pour « crapules »), servaient les soldats pendant le génocide et la guerre contre le FPR ; nombreux sont ceux qui ont commis des actes de violence et des meurtres. CI les prend en charge en les intégrant dans un programme spécial – mis en œuvre par les Frères de la Charité²³ – ayant pour objectifs de soigner ces enfants des traumatismes dus à leur passé violent et de leur donner une éducation²⁴. Face à l'indifférence des autres ONG pour les soldats des FAR, laissés à l'écart dans un camp et privés d'aide humanitaire, CI prend en charge ces militaires. Bien qu'ils soient pour la plupart de véritables bourreaux et génocidaires, CI se refuse de faire la différence. Pour cette dernière, tous les réfugiés sont des êtres humains en souffrance qui ont besoin d'aide. En tant qu'êtres humains, ces génocidaires sont capables de repentance et donc d'obtenir le pardon divin. Les abandonner à leur sort dans un camp de réfugiés va donc à l'encontre de la reconnaissance de leur dignité humaine, thème au cœur du message chrétien. Sur ce point, le COE rejoint CI, du moins pour la philosophie, le COE n'ayant pas pris directement en charge des camps de militaires et de miliciens rwandais.

En définitive, le COE et CI ont bien des priorités humanitaires, à savoir les personnes vulnérables, qu'elles soient victimes ou bourreaux. De plus, prendre soin des personnes les plus faibles est une manière d'accomplir le devoir chrétien, en réintroduisant la spiritualité auprès des réfugiés et déplacés.

²³ ASC, Carton 10596, Dossier Rwanda IG 50 Projets Réhabilitation 1994, Appui aux camps de réfugiés de Bukavu, 27 septembre 1994.

²⁴ ASC, Carton 10598, Dossier Zaïre – Bukavu, 1994-1995, Fax de Johan Ketelers à Ann Van Brusselen, 24 août 1994.

L'action pastorale au cœur des préoccupations des ONG chrétiennes

Caritas Internationalis compte de nombreux prêtres, religieuses ou membres de congrégations parmi ses quatre-vingts bénévoles expatriés envoyés sur le terrain, et ce notamment dans le domaine médical. À Bukavu par exemple, Sœur Maria-Pilar Nunez-Cubero, médecin espagnole, s'occupe de la santé publique dans les camps pour Caritas, tandis qu'à Goma, Sœur Lieve, infirmière, travaille dans les camps d'ENA²⁵. De plus, des communautés religieuses sont également impliquées dans l'aide humanitaire en faveur des orphelins, les personnes âgées et les malades. Ainsi, les camps d'ENA placés sous la supervision de CI sont chacun gérés par une congrégation religieuse ou les scouts et guides du Rwanda²⁶. Selon CI, même si ces prêtres et religieuses n'ont pas une mission pastorale, leur seule présence constitue déjà un moyen de réintroduire la spiritualité auprès des réfugiés et des déplacés.

En outre, Caritas Internationalis et le COE apportent un soin particulier à l'action pastorale²⁷ portée aux réfugiés et aux déplacés, et développent cette action au sein des camps. En effet, pour ces deux réseaux chrétiens, le soin pastoral est aussi urgent que l'aide matérielle car les réfugiés ont des besoins spirituels et religieux aussi bien que des besoins physiques. Ces actions sont menées par les prêtres et pasteurs réfugiés rwandais²⁸.

²⁵ ASC, Carton 10594, Dossier Expatriés, « Personnel expatrié engagé par ou au service de Caritas Internationalis », 14 septembre 1994.

²⁶ ASC, Carton 10598, Dossier Zaïre – Bukavu, 1994-1995, Livret : La prise en charge des enfants non-accompagnés par la Caritas Internationalis Bukavu, mai 1995. À Bukavu par exemple, les camps sont gérés par les sœurs bernardines, les frères jésuites, ou encore les frères de la Charité.

²⁷ Dans la religion chrétienne, la pastorale est la branche pratique de la théologie, qui vise les relations entre les ministres du culte et les fidèles.

²⁸ ASC, Carton 10593, Dossier Rwanda Caritas d'Europe CCR – CI, « Les réfugiés rwandais et les personnes déplacées – une invitation à répondre », 3 août 1994.

Étant donnée la position centrale des Églises dans la communauté rwandaise, les pasteurs et les prêtres sont les personnes adéquates pour initier et stimuler les initiatives des réfugiés. Malgré leur engagement pastoral dans les camps de réfugiés, nombre de prêtres rwandais ayant pris le chemin de l'exil et vivant dans les camps, n'ont plus les moyens matériels de célébrer dignement la messe et de rendre les sacrements. Quant aux églises rwandaises, la majorité d'entre elles ont été le lieu de massacres ou ont été pillées. Afin d'aider les prêtres à reprendre une activité pastorale, le Secours Catholique lance une opération visant à leur distribuer des valises-chapelles²⁹. Née en octobre 1994, cette initiative vise initialement les prêtres rwandais ayant une charge pastorale dans les camps de déplacés du Rwanda, avant d'être élargie aux prêtres des camps de réfugiés du Zaïre et du Burundi³⁰. Entre le 29 novembre 1994 et le 21 avril 1995, cinquante valises-chapelles sont envoyées dans les camps du Rwanda, quarante-six au Zaïre et dix au Burundi³¹. Vingt-cinq valises-chapelles supplémentaires sont envoyées fin juin 1995 à destination des prêtres rwandais officiant au Rwanda et dont l'église a été pillée³². L'envoi de valises-chapelles constitue donc un réel moteur pour la reprise de l'action pastorale dans les camps de réfugiés et de déplacés, ainsi qu'au Rwanda, puisqu'une fois en possession de leur valise-chapelle, les prêtres peuvent de nouveau exercer pleinement leur ministère³³.

²⁹ Une valise-chapelle est, comme son nom l'indique, une valise à l'intérieur de laquelle se trouve du mobilier liturgique : croix, chandeliers, calice, flacons pour l'eau et le vin, linge pour le service d'autel, etc.

³⁰ ASC, Carton 10596, Dossier Rwanda IG 50 Projets Réhabilitation 1994, Fax du Secours Catholique à Caritas Burundi, 22 novembre 1994.

³¹ ASC, Carton 10596, Dossier Rwanda IG 50 Projets Réhabilitation 1994, Sous-dossier Valises-chapelles.

³² ASC, Carton 10596, Dossier Rwanda IG 50 Projets Réhabilitation 1994, Aide à la pastorale au Rwanda, 10 avril 1995.

³³ Les archives du Secours Catholique demeurent imprécises sur les pratiques liturgiques et l'emploi des valises-chapelles dans les camps de réfugiés.

Cependant, comme le déplore Nick Davies, d'ACIST Goma, la seule Église qui avait un programme pastoral d'une certaine ampleur était l'Église catholique, soutenue par Caritas. En décembre 1994, les Églises protestantes rwandaises étaient encore très éparpillées, avec la plupart des ecclésiastiques vivant hors des camps. De ce fait, il leur était malaisé d'organiser des services religieux réguliers et d'agir au plus près des réfugiés, à la différence de l'Église catholique³⁴.

Considérés comme aussi essentiels que les besoins physiques, les besoins spirituels constituent donc une priorité pour CI et le COE. Mais, à la différence de l'action humanitaire d'urgence dominée par l'intervention des Caritas européennes ou du COE et de ses partenaires, le soin pastoral relève d'abord des compétences des Églises et des Caritas locales. En effet, étant donnée la place centrale des Églises dans la communauté rwandaise, les prêtres et pasteurs rwandais, eux-mêmes réfugiés, connaissent les souffrances de leurs compatriotes et sont donc les plus à même de mener une action pastorale dans les camps et d'y réintroduire la spiritualité.

Mettre l'amour évangélique en pratique

En raison de l'excellente organisation de son réseau, Caritas Internationalis se montre très compétente sur le terrain, et grâce à un système efficace d'appels aux dons, elle est en mesure de lever les financements nécessaires à son action. Le COE ne peut rivaliser avec la prépondérance de CI sur le terrain. En effet, dans un pays composé de

³⁴ ACOE, Carton *Rwanda / Burundi Crisis 1994-1997 : Peace and Reconciliation*, Dossier ACIST, Fax de Nick Davies à Richard Murigande, 10 décembre 1994.

57,2 % de catholiques pour 34,4 % de protestants³⁵, les paroisses catholiques, renforcées par les Caritas locales et diocésaines, forment un réseau bien plus solide que leurs homologues protestantes, plus divisées et seulement structurées au niveau de leur Église (luthérienne, évangélique, baptiste, etc.) ou au sein du COE. En outre, la prééminence de CI se traduit également au niveau financier : alors que le COE parvient à lever près de 11,3 millions de dollars³⁶ pour les phases d'urgence et de réhabilitation au Rwanda et dans les camps de réfugiés, CI collecte pour la seule phase d'urgence 25,5 millions de dollars³⁷, soit plus du double.

Néanmoins, Caritas Internationalis et le Conseil Œcuménique des Églises se rejoignent au niveau de leur organisation et de leur philosophie d'action. En effet, toutes deux ont une manière d'agir qui leur est propre, et ce à la fois du fait de la forte implantation de leur réseau au niveau local, mais aussi en raison de leur caractère confessionnel. En effet, les deux réseaux chrétiens s'inspirent des valeurs de l'Évangile, et partagent la mission de l'Église de mettre l'amour en pratique, ce qui est visible dans leur action sur le terrain dans l'Afrique des Grands Lacs. L'amour de l'Église pour les pauvres est inspiré de la pauvreté de Jésus et de son attention envers les pauvres. C'est pour cette raison que le COE et CI portent la priorité de leurs actions aux personnes vulnérables. Quant à l'importance de l'action pastorale, elle reflète la vision que les besoins spirituels sont aussi importants que les besoins matériels, et que réintroduire la spiritualité auprès des réfugiés constitue déjà un pas vers leur réévangélisation.

³⁵ Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP), données reprises par Jean Damascène Bizimana, dans son ouvrage *L'Église et le génocide au Rwanda, Les Pères Blancs et le négationnisme*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 9.

³⁶ Brenda Fitzpatrick et World Council of Churches Programme Unit IV, *The Rwandan Regional Crisis*, Genève, World Council of Churches, 1994, p. 39-45.

³⁷ ASC, Carton 10597, Dossier Rwanda CI, Caritas d'Europe, Caritas Rwanda, Rapport d'évaluation des mécanismes de coordination du réseau Caritas Internationalis dans le cadre de la crise rwandaise d'avril 1994 à juillet 1995, 15 juin 1995.

En effet, à la suite du génocide des Tutsi rwandais, avec un tiers des prêtres et des religieuses ou religieux assassinés, et la plupart des édifices religieux détruits et pillés, le clergé rwandais est décimé. Selon CI et le COE, le comportement des chrétiens durant le génocide montre que l'évangélisation du pays est restée superficielle, malgré le fait que 90 % des Rwandais soient chrétiens³⁸. Leur action part donc de ce postulat ; si ces ONG ont une vision si particulière du génocide, c'est parce que la conception religieuse prime. De ce fait, pour ces deux ONG, c'est la réévangélisation de tout le peuple rwandais qui est nécessaire pour aboutir à la paix et à la réconciliation. C'est pour cette raison que les ONG chrétiennes portent un soin particulier à la pastorale et envisagent cette action dès la phase d'urgence.

³⁸ Hugh Mc Cullum, *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Églises*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 128-132.